

Assemblée générale du 24 novembre 2026



Sommaire

- **L'Édito**
- **AG**
- **Préfon en action**
- **À l'honneur**
- **Décryptage**
- **Offres et Solutions**
- **Zoom**

[Le mot du président](#)

[Assemblée générale du 24 novembre 2026](#)

[Épargne retraite : Préfon renforce ses actions pour informer et accompagner les épargnants](#)

[Secrétaires généraux de mairie : au service du public et des Élus](#)

[La finance durable : mots clés pour mieux comprendre ce qu'elle est, ce qu'elle nous dit.](#)

[Déblocage anticipé du PER : nouveau motif en cas de maladie grave, handicap ou accident d'un enfant](#)

[Les jeunes et le service public : le sens et les métiers d'abord](#)

Le mot du président

Bienvenue dans ce nouveau numéro de votre magazine Préfon.info.

Alors que le PER séduit un nombre croissant de Français, Préfon poursuit sa mission : permettre aux agents publics de préparer leur retraite avec confiance. La sécurité des droits et la recherche de performance sur le long terme sont au cœur de notre modèle, fidèle aux valeurs de l'Association. Forte de la progression des affiliations, Préfon entend aller davantage à la rencontre des agents publics, les sensibiliser à l'importance de préparer leur retraite et leur donner les moyens d'agir pour celle-ci.

Deux initiatives complémentaires ont ainsi été lancées à l'automne : une campagne commerciale ouverte à tous et une campagne d'information destinée aux moins de 35 ans. Si beaucoup de jeunes s'intéressent au PER, le passage à l'acte ne va pas de soi. Il nous appartient de les informer et de les accompagner pour leur permettre de faire un choix éclairé.

Choisir le régime Préfon-Retraite, c'est aussi donner du sens à son épargne. La rubrique Décryptage met en lumière la finance durable, qui occupe une place croissante dans les préoccupations des épargnants. Vous connaissez l'engagement historique de l'Association, pionnière de l'investissement responsable en France. L'actualisation de notre charte d'investissement responsable, en janvier 2026, vient renforcer cet engagement. Dans ce numéro, un abécédaire vous donne les clés pour mieux comprendre la finance durable et ses implications concrètes pour votre épargne.

Les jeunes sont également sensibles à l'engagement au service de l'intérêt général. La rubrique Zoom revient sur une enquête de l'Institut Montaigne qui met en évidence leur intérêt pour les métiers de l'administration. Cette envie de servir le bien commun est encourageante, alors que la fonction publique doit faire face à d'importants départs à la retraite dans les prochaines années. Elle nous rappelle combien la transmission des compétences et l'attractivité des métiers publics sont essentielles à la continuité du service public.

À découvrir également dans la rubrique À l'honneur, les secrétaires généraux de mairie. Véritables chevilles ouvrières des communes, en particulier des plus petites, ils mettent chaque jour leurs compétences au service des habitants et des élus. Deux témoignages illustrent la diversité de leurs missions et la passion qui les anime.

Enfin, l'assemblée générale ordinaire de l'Association se tiendra le 24 novembre 2026. Consacré à la présentation et à l'approbation des comptes de l'exercice, ce rendez-vous annuel est aussi un moment privilégié d'échange. Il vous permet de vous informer et de poser directement vos questions sur les sujets qui vous importent.

Défendre les intérêts de nos affiliés, sécuriser et faire fructifier votre épargne, lui donner du sens, vous offrir davantage de liberté dans l'utilisation de vos droits et porter la voix des agents publics : telle est notre ambition, chaque jour renouvelée.



Bonne lecture à toutes et à tous !

Philippe Soubirous
Président de Préfon

Assemblée générale du 24 novembre 2026

Le 24 novembre 2026 a lieu l'Assemblée
générale ordinaire de l'Association.



Ce rendez-vous annuel réunit les membres adhérents désignés par les quatre organisations syndicales fondatrices, conformément aux statuts de l'Association. Ils peuvent également être cooptés par l'Assemblée générale en tant que personnes qualifiées représentatives de la Fonction publique.

Dans le cadre de l'ordre du jour, le président du Conseil d'administration rend compte des actions et des engagements menés au cours de l'année écoulée.

Ordre du jour de l'assemblée générale du 24 novembre 2026



À votre écoute, Préfon vous donne la parole

La tenue de l'Assemblée générale est le moment propice, pour tout affilié, de poser directement sa ou ses questions aux administrateurs sur les sujets qui lui importent ! Il les adresse avant le jour J de l'Assemblée générale (le 24 novembre 2026), soit :

- Par mail pole.conseil@prefon.fr en précisant dans l'objet « question pour l'AG »
- Par courrier libre à adresser à Préfon, Assemblée générale, 12bis rue de Courcelles 75008 Paris

Les réponses sont apportées aux mails et aux courriers reçus, puis publiées sur le site Internet de l'Association et dans l'espace client des affiliés. En 2025, les questions ont concerné la revalorisation des prestations ainsi que la présence de Préfon en région.

Pour lire ou télécharger

Retrouvez toutes les décisions de l'Assemblée générale



Retrouvez les questions posées



Épargne retraite : Préfon renforce ses actions pour informer et accompagner les épargnants

Pour encourager l'épargne retraite et faciliter le passage à l'action, Préfon déploie deux opérations d'envergure en 2026. La première, menée à la rentrée, visait à favoriser l'adhésion au PER Préfon-Retraite grâce à une offre commerciale ouverte à tous. La seconde, destinée aux moins de 35 ans, a pour objectif de sensibiliser les nouvelles générations à l'importance de préparer leur retraite dès le début de leur vie active.



Une opération commerciale pour encourager l'épargne retraite

Du 1er septembre au 15 octobre 2026, Préfon a déployé une opération commerciale ouverte à tous, accompagnée d'un important dispositif de communication visant notamment à sensibiliser les femmes aux enjeux de la préparation de leur retraite.

Un enjeu important, alors que les femmes se montrent encore moins confiantes que les hommes dans leurs connaissances financières. Selon le baromètre de l'Autorité des marchés financiers (AMF), seules 28 % des femmes s'estiment compétentes en matière d'épargne et de placements, contre 51 % des hommes.

Pour encourager le passage à l'action, Préfon a proposé trois mois de cotisation offerts en classe 1, versés sur le PER Préfon-Retraite, pour toute nouvelle adhésion éligible pendant la période de l'offre.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique déjà favorable : en 2025, les femmes représentaient 57,9 % des nouvelles affiliations au régime Préfon-Retraite.

Retrouvez le rapport de gestion 2025

Suivant une démarche volontaire, Préfon publie chaque année un rapport sur la gestion de Préfon-Retraite. Y sont notamment retracées la gestion administrative et comptable, la situation financière du régime et l'engagement dans l'investissement socialement responsable.

Le rapport de gestion 2025



Sensibiliser les moins de 35 ans à la préparation de leur retraite

À partir de novembre, Préfon poursuivra ses actions de sensibilisation avec une opération de communication destinée aux moins de 35 ans, pour leur donner les clés d'une préparation progressive de leur retraite.

Entre les dépenses du quotidien, les projets immobiliers et la constitution d'une épargne de précaution, la retraite peut sembler lointaine. Pourtant, commencer à épargner tôt, même avec des montants modestes, permet d'envisager sa préparation progressivement, à son rythme.

Cet enjeu concerne notamment les jeunes fonctionnaires, dont les primes ne sont pas intégrées au calcul de la pension principale, même si elles peuvent ouvrir des droits à la retraite additionnelle.

En 2025, les moins de 35 ans représentaient 17,6 % des nouvelles affiliations au PER Préfon-Retraite. Avec cette nouvelle opération, Préfon souhaite renforcer leur sensibilisation, leur apporter des repères concrets et les accompagner dans leurs premiers pas vers l'épargne retraite.

Deux opérations, une même ambition : rendre la préparation de la retraite plus accessible et permettre à chacun d'agir à son rythme.

Les jeunes sont-ils des consommateurs comme les autres ?

Quelles sont leurs habitudes, comment ont-elles évolué ? que dire aussi de leur rapport à l'argent, à l'épargne ou à la retraite ?

C'est à toutes ces questions qu'ont répondu :

- Michel Coudrais, directeur général de La Banque Française Mutualiste
- Jörg Müller, chercheur au CREDOC, maître de conférences à Science Po Paris
- Philippe Sebag, président de Préfon (2020-2023)
- Lara Tlass, jeune influenceuse

Réécoutez notre podcast



Secrétaires généraux de mairie : au service du public et des Élus

Ces 23 000 agents publics constituent une catégorie de personnel à part dans la fonction publique territoriale. Véritables chevilles ouvrières de la vie des petites communes, les Secrétaires Généraux de Mairie, majoritairement des femmes, ont vu leur compétence reconnue par la loi de 2023. Toutefois, rien n'a changé dans leur quotidien et leur association nationale revendique toujours une meilleure valorisation de leurs missions.



Sortir les urnes et les isoloirs, s'assurer de l'arrivée du matériel de vote en quantité suffisante, vérifier le code électoral au regard du type d'élection et expliquer aux Élus les éventuels changements. A chaque rendez-vous électoral, dans les communes de moins de 2000 habitants, toute cette organisation minutieuse et indispensable à l'exercice de la démocratie repose le plus souvent sur une seule personne : la secrétaire générale de mairie. Qui est, à juste titre, perçue par les habitants comme la ressource essentielle pour tout le quotidien : *« lors de la coupe du Monde, c'est vers nous que se sont tourné les riverains agacés par les bruits des jeunes supporters »* raconte ainsi Emilie Véron, présidente de l'Association nationale des secrétaires généraux de mairie créée en 2025. *« Il m'arrive aussi de courir après les animaux échappés qui pourraient déambuler sur les voies communales ou de sécuriser les interventions de l'agent public »*. C'est pourquoi le maître mot pour ces agents est poly-compétence. Une spécificité de la fonction qui s'explique aisément : 72% des secrétaires généraux de mairie exercent dans une commune de moins de 1000 habitants où, très souvent, ils sont le seul agent public⁽¹⁾.

Un quotidien chargé pour les SGM

- enregistrement et tenue des actes d'état civil, organisation des mariages et gestion funéraire
- élaboration et exécution du budget,
- instruction des dossiers d'urbanisme et appui à l'élaboration des PLU
- rédaction des actes administratifs, des comptes-rendus de conseil municipal, des arrêtés municipaux
- aide sociale et accueil du public.

En plus de ses tâches, le secrétaire général de mairie constitue une sorte de binôme avec le maire, auquel il apporte ses connaissances juridiques ou réglementaires. *« L' élu, surtout s'il est nouveau, ne connaît pas toute la loi, c'est notre rôle de le renseigner ou d'aller chercher l'information pour lui »*, précise Emilie Véron. Par conséquent, il n'y a pas de journée type pour ses agents et chacun doit trouver la bonne organisation pour tout faire dans une journée : une autonomie appréciée mais parfois pesante même si il est toujours possible de faire appel au centre de gestion départemental pour des conseils.

La loi de 2023 reconnaît la singularité de la fonction

A horizon 2030, 30% des secrétaires généraux de mairie partiront à la retraite. D'ores et déjà, les édiles éprouvent beaucoup de difficultés à recruter sur ces missions souvent à temps partiel (62% des postes). Ce constat, plusieurs rapports l'ont établi et notamment en 2021, celui de l'Association des maires de France qui préconisait de donner plus d'attractivité à ce métier. Après plusieurs essais, la loi votée le 30 décembre 2023 donne une définition précise et revalorise le statut du métier.



« Pour nous, la réforme n'est pas aboutie, elle ne prend pas en compte la responsabilité énorme qui est la nôtre, il faut aller plus loin » estime toutefois Émilie Véron. Au centre des revendications, la révision des grilles de salaire en particulier afin de sécuriser les futures retraites de ces agents. Le renforcement de la formation initiale est également attendu : « 2 ans avec de l'alternance pour vraiment comprendre toutes les subtilités du métier. » Lors de son premier congrès, en parallèle du Salon des Maires, l'association nationale des secrétaires généraux de mairie a pu faire entendre sa voix et, depuis, poursuit ses rendez-vous avec les parlementaires notamment avec les sénateurs. « Pour être secrétaire général de mairie, il faut aimer les gens, aimer la polyvalence et être à l'écoute, c'est un état d'esprit singulier » conclut la présidente.

Loi de 2023 : nouveau statut au 1er janvier 2028

La loi du 30 décembre 2023 modifie le cadre d'emploi et prévoit

- une nouvelle nomination : secrétaire général de Mairie
- une classification en cadre d'emplois A ou B selon la taille de la collectivité
- une promotion formation et une formation qualifiante
- un avancement sur ancienneté
- des bonifications

Complétée par quatre décrets, la loi s'appliquera définitivement au 1er janvier 2028. Les agents déjà en place peuvent d'ici le 31 décembre 2027 bénéficier, sous conditions, de leur classement en cadre d'emploi B avant cette date.

Portrait #1

Agnès Guigue

Après un BTS, j'ai été assistante RH dans une fédération d'aide à domicile. Éluë municipale en 2014, j'ai beaucoup côtoyé la secrétaire de mairie, ce qui m'a donné envie de changer de voie et j'ai franchi le pas en 2016 en postulant dans une commune proche de mon domicile. Depuis 2018, j'exerce dans deux communes de 250 habitants où je me rends chaque jour. De nature curieuse, j'ai appris mon métier au fil de l'eau grâce à mes bonnes bases juridiques et administratives, avec le soutien de collègues. Ce que j'aime c'est qu'il n'y a jamais de journées types car nous gérons constamment des demandes de la part des administrés ou des élus. In fine, mon rôle consiste à être le chef d'orchestre de la commune, celui qui organise le quotidien et trouve des solutions aux problèmes. C'est cette polyvalence que je cherchais et qui est la chose que je préfère dans mon métier. Même s'il faut être prête à réagir le week-end ou pendant les vacances, que la charge mentale quotidienne reste élevée (et encore plus lors des budgets) et que notre rémunération n'est pas à la hauteur. Pour autant, c'est un métier passion que j'ai envie de continuer.



« C'est un métier passion que j'ai envie de continuer. »

— Agnès Guigue,
Secrétaire Générale de mairie à Juif et La Frette (Saône-et-Loire)

Portrait #2 Frédry Piton

Mon arrière-grand-père était maire, mon grand-père et mon père, premiers adjoints et ma tante, secrétaire de mairie : le service au public était dans la famille ! Après un BTS comptabilité gestion et quelques années d'activités, j'ai fait la formation pour devenir secrétaire de mairie en 2004. Cela a été comme une évidence pour moi qui aime la relation avec le public. Après deux années de remplacement, je suis entré à la mairie de Médis comme responsable finance et élection puis à celle de Montendre où j'ai occupé différents postes. J'ai enfin repris une fonction de secrétaire général en 2022 et depuis juillet 2026, j'exerce dans une mairie et un SIVOM. A ces postes, je trouve toute la polyvalence que j'adore. En particulier dans la petite ville de 350 habitants où je fais tout ce qui est en relation avec les administrés : état civil, budget, urbanisme, etc. J'appuie aussi les Élus pour la gestion du conseil municipal ou la rédaction des discours. Comme j'aime la technologie, j'ai mis en place le site internet et l'application PanneauPocket. Et, en parallèle, je suis engagé dans l'association nationale des secrétaires généraux de mairie avec pour objectif que cette belle profession soit mieux valorisée.



« Je trouve toute la polyvalence que j'adore. »

— Frédéric Piton,

Secrétaire général de la mairie de Fléac-sur-Seugne et du SIVOM du Trèfle et du Médoc

(1) **Plaquette « L'évolution des secrétaires généraux de mairie »** - novembre 2024 – Fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale

La finance durable : mots clés pour mieux comprendre ce qu'elle est, ce qu'elle nous dit.

L'engagement de Préfon en faveur de la finance durable est historique et précurseur sur les sujets d'investissements responsables en France. Pour l'Association, elle s'inscrit dans son objet social, dans ses valeurs, et elle ne se limite pas à une intention.



Dès 2021, Préfon a ainsi créé une charte d'Investissement socialement responsable (ISR) qui a été modernisée en janvier 2026.

Donner du sens à la finance, la rendre plus transparente dans une vision de long terme : tels sont les objectifs majeurs de la finance durable qui s'est développée depuis la crise financière de 2008 et occupe désormais une place importante dans les choix d'épargne.

Les mots clés de la finance durable

A

Agence de notation extra-financière

Indépendante, son rôle consiste à évaluer la performance extra-financière des Etats, des banques et des entreprises aux niveaux de l'environnement (l'impact écologique avec l'empreinte carbone, la gestion des déchets), de l'engagement social et des règles de gouvernance (ESG). Une notation extra financière peut être effectuée à la demande d'investisseurs qui souhaitent connaître la responsabilité sociale d'une entreprise avant de l'intégrer dans leur portefeuille.

Parmi les agences de notation extra-financières les plus importantes, citons MSCI ESG Ratings, Standard & Poor's, LSEG, Ethifinance (spécialisée dans les PME).

B

Best in class

En France, c'est l'approche d'investissement socialement responsable historiquement la plus répandue. Il s'agit d'une démarche positive de sélection des entreprises, qui privilégie celles qui affichent les meilleures notes d'un point de vue extra-financier (ESG), en appliquant les mêmes critères d'analyse au sein de chaque secteur d'activité. Le Best in class se distingue d'une logique d'exclusion de certaines entreprises ou de certains secteurs d'activités (chimie, pétrole...) considérés néfastes pour le développement durable.

Best in universe

Cette approche sélectionne les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment du secteur d'activité. Dans ce cadre, certains critères sociaux, environnementaux et de gouvernance peuvent pénaliser des secteurs plus que d'autres (ceux considérés comme les moins vertueux), et conduire à les exclure de fait.

Biodiversité

" Le tissu vivant de notre planète ". Elle recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie ; elle désigne le caractère multiple des espèces vivantes dans les écosystèmes, depuis les gènes et les bactéries jusqu'aux écosystèmes entiers (océans, prairies, forêts). L'approche financière de ces enjeux est souvent fondée sur la disparition des services rendus par les écosystèmes aux activités économiques. En France, les investisseurs (sociétés et institutions financières) doivent obligatoirement publier des informations sur leur empreinte biodiversité (cf. article 29 de la loi " énergie et climat ").

En mai 2020, CDC Biodiversité et le Club B4B+ ont lancé un outil de mesures, le Global Biodiversity Score (GBS). Objectif : permettre aux sociétés et aux institutions financières de quantifier l'impact de leurs activités et chaînes de valeur sur la biodiversité.

D

Disclosure

Désignation courante du règlement européen (entré en vigueur en mars 2021) qui prévoit la publication d'informations transparentes sur la durabilité et l'intégration des critères ESG par les acteurs des marchés financiers pour lutter contre l'écoblanchiment.

Durabilité

Élément de traduction officielle de Sustainable Finance Disclosure (publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier). Cette notion est issue de celle de " développement durable " (rapport Brundtland, 1987) au sens large pour désigner la conduite d'activités économiques préservant l'environnement.

Elle repose sur trois piliers : l'environnement, l'économie et la société ; l'utilisation respectueuse des ressources, telles que les matières premières ou l'énergie ; le travail humain.



Toutsurlepargnedurable.fr

→ Un site pédagogique pour tout comprendre sur la finance durable et les enjeux de la finance responsable



E

Empreinte carbone

Indicateur qui mesure la quantité totale de gaz à effet de serre (comme le méthane ou le protoxyde d'azote) émise par le financement d'activités économiques. Plusieurs méthodes permettent de rendre compte de la contribution des entreprises détenues à l'empreinte carbone du portefeuille, en fonction de leur chiffre d'affaires ou des montants investis (nouvel indicateur partagé avec les assureurs). Le calcul s'appuie sur le bilan carbone, le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) ou l'audit énergétique. Cela permet de renforcer la démarche RSE, de réduire les coûts énergétiques et d'améliorer l'attractivité auprès des clients et des investisseurs.

Engagement actionnarial

Cette démarche comprend un dialogue direct avec un émetteur ainsi qu'un suivi sur le long terme. L'investisseur mène une action pour influencer la stratégie, la gouvernance ou les pratiques extra-financières (ESG) des entreprises dans lesquels il détient des parts. Il exige, individuellement ou dans le cadre d'une coalition, qu'elles les améliorent dans la durée. Si le dialogue s'avère infructueux, l'investisseur peut alors utiliser plusieurs leviers de pression : exercice des droits d'actionnaires (vote et questions en assemblée générale, refus des résolutions proposées, soutien ou dépôt de résolutions externes), communication publique sur l'avancement du processus d'engagement, gel voire désinvestissement de son engagement.

Exclusion normative

Cette stratégie d'investissement socialement responsable est répandue dans les pays d'Europe du Nord. Son but est de protéger la réputation des investisseurs en tenant compte des controverses affectant les émetteurs de façon continue, et d'influencer les pratiques des entreprises exclues pour qu'elles puissent à nouveau faire partie des portefeuilles ISR. Afin d'atteindre une meilleure objectivité, le choix d'exclusion repose sur les normes internationales notamment des principes du Pacte mondial des Nations unies (Déclaration universelle des droits de l'homme ; déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant les principes et les droits fondamentaux au travail ; déclaration de Rio sur l'environnement) et non plus sur les convictions de l'investisseur.

Exclusion sectorielle

Première forme historique d'ISR (exclusion des « industries du péché » des investissements communautaires des Quakers au 17ème siècle – Pax Fund lancé en 1971 par deux des pasteurs méthodistes bannissant l'armement et les titres d'Afrique du Sud sous l'apartheid). Répandue aux Etats-Unis et dans les pays anglo-saxons, cette stratégie vise les entreprises ou les secteurs d'activités (alcool, tabac, jeux d'argent, pornographie) qui ont un comportement incompatible avec les critères éthiques, environnementaux ou sociaux. Notons que si les exclusions ne sont pas combinées à d'autres approches systématiques - du type sélection ESG, exclusions normatives ou engagement actionnarial -, l'absence d'analyse sur leurs pratiques ESG rend cette démarche difficilement assimilable à de l'ISR *stricto sensu*.

F

Finance durable

Désignant " l'ensemble des pratiques financières visant à favoriser l'intérêt de la collectivité sur le long terme " (Banque de France), la finance durable recouvre trois concepts : la finance solidaire, la finance socialement responsable, la finance verte.

Finance solidaire

Ne pas confondre avec l'Investissement socialement responsable (ISR). De manière générique, la finance solidaire peut désigner le financement d'activités dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, voire hors des circuits financiers classiques, pour l'insertion dans l'emploi, le logement, la solidarité internationale, etc. Au sens des produits financiers solidaires, elle désigne des fonds composés d'actifs généralistes (pour 90% à 95% des encours) et d'une part de financements d'entreprises solidaires (pour 5% à 10%). Pour cette fraction, le fonds renonce au rendement.



Retour sur l'émission ESS ON AIR

→ Retour sur la genèse du site et l'engagement historique de Préfon en faveur de l'investissement responsable.



I

Impact

Définition exigeante de l'investissement à impact qui associe gérants et investisseurs du coté et du non coté, et qui connaît un fort développement. Il est déterminé par trois critères (selon France Invest et le FIR) : l'intention sociale ou environnementale, la mesure des effets et la vérification de leur caractère additionnel. Cela passe par l'intégration dans l'objet social ou la stratégie d'entreprise d'une problématique environnementale ou sociale (exemple de l'entreprise à mission) ; par le développement d'une méthode de suivi dans le temps, permettant d'éventuels réajustements ; par le lien entre la décision de financement et les résultats sociaux ou environnementaux.

O

ODD

Objectifs de développement durable des Nations unies définis et adoptés en septembre 2015 dans le cadre de l'Agenda 2030. Ce plan d'action mondial vise à « éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives ». Au nombre de 17 priorités, les ODD sont subdivisés en 244 indicateurs de suivi chiffrés, déclinés pour chaque pays. Sont concernés, les Etats, les entreprises, les investisseurs, les ONG, les citoyens, les collectivités locales, les acteurs politiques, économiques, académiques. Ce cadre est souvent mobilisé par les acteurs financiers pour l'évaluation de l'impact social et environnemental des émetteurs.

Obligation durable

Titre obligataire dont le produit net de l'émission est exclusivement utilisé pour des opérations de financement ou de refinancement de projets à dimension environnementale et sociale.

Obligation sociale

Titre obligataire émis pour financer des projets engendrant un impact social positif, sans exclusive d'un impact environnemental positif (résultat des activités financées, évolution d'une grandeur sociale clef). Selon l'International Capital Market Association (ICMA), qui a défini les Principes pour les obligations vertes et les Principes pour les obligations sociales, cet impact doit cibler des populations spécifiques.

Obligation verte

Titre obligataire émis pour financer des projets engendrant un impact environnemental positif, sans exclusive d'un impact social positif.

P

PAI (Principal Adverse Impacts / Principales incidences négatives)

Indicateurs de suivi de la prise en compte des effets des décisions d'investissement ou financières sur la durabilité (environnement, social, droits Humains, gouvernance) dans le cadre de la réglementation européenne SFDR. Chaque année, les acteurs financiers doivent établir une déclaration sur la manière dont les PAI sont pris en compte. Il s'agit d'une obligation dans le cadre du reporting SFDR pour tous les acteurs financiers de plus de 500 employés et pour ceux des sociétés mères d'un grand groupe de plus de 500 employés. Pour les autres, les PAI sont optionnels selon le principe du " Comply or explain ".



Quel avenir pour les obligations vertes et sociales ?

→ Making-of du déjeuner-débat du 16 juin dernier



S

Say on Climate (SoC)

Disposition réglementaire ou pratique prévoyant la consultation régulière de l'assemblée générale d'actionnaires d'une entreprise cotée en bourse sur sa stratégie climatique et sa mise en œuvre. Si elle permet d'instaurer un dialogue actionnarial, les avis rendus sont dépourvus de caractère contraignant.

Say on Pay (SoP)

Disposition réglementaire ou pratique qui prévoit la consultation régulière de l'assemblée générale d'actionnaires d'une entreprise cotée en bourse sur la rémunération de ses principaux dirigeants. Objectifs : renforcer la transparence et réduire les excès en matière de rémunérations, aligner les intérêts des dirigeants et des actionnaires. Mais le SoP a un impact limité sur les rémunérations effectives des dirigeants. La Commission européenne travaille sur la mise en place de directives plus contraignantes. En France, un Say on Pay consultatif est devenu obligatoire en 2016 (loi « Sapin 2 »). Elle privilégie les démarches volontaires à travers le code éthique de gouvernance sur la base de « Comply or explain » défini conjointement par l'AFEP et le Medef.

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Règlement européen sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur financier).

Entré en application le 10 mars 2021, ce règlement s'applique à l'ensemble des produits financiers proposés aux investisseurs par les acteurs du secteur financier opérant dans l'Union européenne. Pour lutter contre le « green washing » et orienter les investissements vers des activités durables, il prévoit notamment l'auto-classification des processus de gestion et des produits financiers en trois catégories :

- Article 6 : il concerne les fonds qui n'intègrent pas explicitement les critères ESG dans leur stratégie d'investissement ;
- Article 8 : il s'applique aux fonds qualifiés de « light green » qui promeuvent des objectifs environnementaux et sociaux. Mais ces fonds n'ont pas d'objectifs ESG ni d'objectifs fondamentaux comme l'exige l'article 9 ;
- Article 9 : le plus vertueux. Il désigne les produits ayant un objectif d'investissement durable, quantifiable et évalué, dans une activité économique.

À noter que la SFDR ne fonctionne pas isolément. Elle s'imbrique dans l'architecture plus large de la finance durable européenne : taxonomie, CSDR (Règlement sur les dépositaires centraux de titres, CSDDD (Corporate Sustainability Due Diligence Directive / Devoir de vigilance sur la chaîne de valeurs).

Des évolutions en cours :

- **En 2022**, la Commission européenne a adopté de nouvelles normes techniques de réglementation qui spécifient les dispositions SFDR. Il s'agit d'évaluer les préférences des clients en matière de durabilité selon trois axes : la proportion d'investissements dans les activités durables selon la taxonomie ; la proportion d'investissements durables selon la SFDR ; la prise en compte des principales incidences négatives (PAI).
- **Fin 2025**, la Commission européenne a lancé une révision majeure du règlement, intitulée SFDR 2.0. L'objectif est à la fois de rendre une architecture de catégorisation plus explicite et plus lisible, en remplaçant les catégories 6-8 et 9, et d'intégrer officiellement l'investissement à impact. Sont ainsi annoncées :
 - Une catégorie « Transition » qui s'adresse aux produits qui ne sont pas encore durables, mais qui contribuent à une transition crédible vers des objectifs environnementaux et/ou sociaux ;
 - Une catégorie « ESG basics » décrite à l'article 8 ;
 - Une catégorie « Durable » décrite à l'article 9.

La réforme prévoit également une simplification des publications au niveau des entités, telle que la suppression des exigences relatives aux PAI, afin d'éviter des redondances avec le reporting CSDR. Toutefois, tout un processus législatif européen est nécessaire (autrement dit des négociations avec le Parlement et le Conseil) pour que cette dite réforme voit le jour.

T

Taxonomie

Outil essentiel de la finance durable. Il s'agit d'une réglementation européenne visant à définir les activités économiques durables. Ainsi, elle désigne dans près de 70 secteurs des activités bas-carbone (neutres en 2050), des activités qui peuvent être compatibles en réduisant leurs émissions de CO2 et des activités aidant les deux précédentes à atteindre leurs objectifs.

Cette "taxonomie verte" doit être complétée d'une "taxonomie sociale" en orientant les investissements vers le travail décent (salaires équitables, droits Humains, sécurité), le bien-être et la qualité de vie des clients et des utilisateurs, l'inclusion et les communautés durables.

Notons que dans le cadre SFDR, les acteurs financiers doivent publier la part de leurs investissements compatibles avec la "taxonomie verte".

Transition juste

Concept porté par la Confédération syndicale internationale (ITUC) depuis 2009. La mise en place d'une transition écologique ne doit pas s'effectuer au détriment de la justice sociale. Personne ne doit être laissée pour compte ou marginalisée.

Une transition juste signifie concilier emploi et environnement, justice et équité dans l'action climatique et le processus de la transition énergétique.

Réécoutez notre série de podcasts

Pour comprendre comment des événements majeurs ont permis à la finance durable de se façonner, écoutez **Grégory Schneider-Maunoury**, analyste ISR ESG depuis 25 ans, professeur associé de finance durable à l'Université Sorbonne Paris Nord et fondateur-dirigeant de la société Défis Impact et **Michel Argiewicz**, secrétaire général de l'Association Préfon et responsable de la Commission ISR.

Épisode 1/3 :



Un peu d'histoire : les dates clés de la finance durable

1997 – Les premiers pas

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) lance son initiative financière pour aider à réduire l'impact négatif du secteur financier sur l'environnement.

La filiale commune de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et de la Caisse d'Épargne met au point un système de notation allant de – à ++ sur la base de cinq critères sélectifs.

2010 – L'obligation de transparence

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 contraint les sociétés de gestion à publier les informations sur la façon dont elles intègrent les critères ESG dans leur politique d'investissement.

2015 – L'exigence climatique

La loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique étend aux investisseurs institutionnels l'obligation de communiquer sur les risques climatique et environnemental de leurs portefeuilles, et de définir leur stratégie « bas carbone ».

2016 – La naissance des labels

Le 8 janvier 2016, création d'un label public ISR et lancement d'un label vert TEE pour le climat.

2018 – L'élan européen

Le 8 mars 2018, la Commission européenne présente son plan d'action pour la finance durable. En France, le projet de loi Pacte introduit un statut juridique de RSE des entreprises.

Déblocage anticipé du PER : nouveau motif en cas de maladie grave, handicap ou accident d'un enfant

Depuis le 14 juin 2026, les titulaires d'un Plan d'Épargne Retraite (PER) peuvent demander le déblocage anticipé de leur épargne lorsqu'un enfant à charge est atteint d'une affection grave, d'un handicap ou est victime d'un accident d'une particulière gravité.



Cette nouvelle possibilité résulte de la loi n° 2026-492 du 12 juin 2026 - Art. 4 - 2 bis visant à améliorer la protection et l'accompagnement des parents d'enfants atteints d'un cancer, d'une maladie grave ou d'un handicap. Elle complète les cas de déblocage anticipé déjà prévus à l'article L. 224-4 du Code monétaire et financier qui sont :

- L'acquisition de la résidence principale ;
- L'invalidité du titulaire, de son conjoint, de son partenaire de PACS ou de ses enfants ;
- Le décès du conjoint ou du partenaire de PACS ;
- L'expiration des droits à l'assurance chômage ;
- La situation de surendettement ;
- La cessation d'activité non salariée à la suite d'une liquidation judiciaire.

Quel est le nouveau cas de déblocage anticipé du PER en 2026 ?

Le PER est destiné à préparer la retraite. Les sommes versées sont donc, en principe, indisponibles jusqu'au départ en retraite, sauf dans les situations exceptionnelles prévues par la loi.

Jusqu'à présent, la situation d'un enfant permettait un déblocage anticipé uniquement en cas d'invalidité. Désormais, ce droit est également ouvert lorsque l'enfant à charge est atteint d'une affection grave, présente un handicap ou est victime d'un accident d'une particulière gravité.

Cette évolution permet de mieux prendre en compte les difficultés auxquelles peuvent être confrontées certaines familles, sans attendre nécessairement une reconnaissance d'invalidité.

Le PER Préfon-Retraite distingué parmi les « Meilleurs PER 2026 »



Le PER Préfon-Retraite a reçu le Label « Meilleurs PER 2026 », décerné par Challenges et Financial Studies dans la catégorie des PER en points. Pour cette 6e édition, 114 contrats ont été analysés selon 17 critères, parmi lesquels les frais, la performance, l'accessibilité et les services proposés. Cette distinction vient reconnaître des caractéristiques qui font la singularité du PER Préfon-Retraite : des frais limités, une revalorisation régulière de l'épargne et une accessibilité dès 21,50 € par mois. En 2025, le capital a ainsi été revalorisé de +3,20 % net. Ce label constitue une reconnaissance externe de la qualité et de la solidité du PER Préfon-Retraite choisi pour préparer sa retraite.

Quels PER et contrats d'épargne retraite sont concernés ?

Ce nouveau cas de déblocage s'applique à l'ensemble des Plans d'épargne retraite :

- le PER individuel ;
- le PER d'entreprise collectif ;
- le PER d'entreprise obligatoire.

Quelle fiscalité ?

Comme les autres cas de déblocage anticipé, à l'exception de l'achat de la résidence principale⁽¹⁾, ce nouveau motif bénéficie d'un régime fiscal spécifique.

Le capital correspondant aux versements est exonéré d'impôt sur le revenu. Les produits générés par le contrat demeurent soumis aux prélèvements sociaux, selon la réglementation applicable.



Il concerne également certains anciens dispositifs de retraite supplémentaire auxquels les règles de déblocage anticipé du PER sont applicables, notamment les PERP, les contrats Madelin et les contrats « article 83 » (cf. Art. L. 224-4 du Code monétaire et financier).

À retenir

Depuis le 14 juin 2026, les titulaires d'un PER bénéficient d'un nouveau cas de déblocage anticipé lorsque leur enfant à charge est atteint d'une affection grave, d'un handicap ou est victime d'un accident d'une particulière gravité. Cette évolution renforce la protection des familles confrontées à des situations particulièrement difficiles, tout en préservant le principe selon lequel le PER reste un produit d'épargne destiné à financer la retraite. Les titulaires concernés peuvent se rapprocher de leur gestionnaire afin de connaître les modalités pratiques de mise en œuvre de ce nouveau droit.

(1) Contrairement aux autres cas de déblocage anticipé, les sommes débloquées pour l'acquisition de la résidence principale sont soumises à une fiscalité spécifique, qui varie selon la nature des versements (déductibles ou non).

Les jeunes et le service public : le sens et les métiers d'abord

Le service public se place juste derrière le luxe dans la liste des secteurs préférés des jeunes. Une aspiration que la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFFP) et le Réseau des écoles de service public (RESP) s'efforcent de transformer en un véritable engagement. Avec notamment Choisir le Service public, marque immédiatement reconnaissable, la fonction publique s'affiche désormais en grand.



Sur les 746 000 jeunes sortis de formation initiale entre octobre 2016 et octobre 2017, l'étude⁽¹⁾ **du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq)** réalisée en collaboration avec le service statistique de la DGAFFP révèle que, six ans plus tard, 13% travaillent effectivement dans le secteur public. Parmi ceux-ci la moitié avait déjà fait ce choix dès la sortie des études. Et 44% des jeunes entrés précocement avait un parent fonctionnaire. Ces chiffres semblent démontrer une forte reproduction sociale et une attractivité restreinte de ces métiers. Or, l'étude de 2025 de **l'Institut Montaigne** bat en brèche ce constat. Elle indique qu'un jeune sur deux place l'administration dans la liste des secteurs où il accepterait de travailler, juste derrière le luxe et avant le monde associatif.

Du sens et une véritable envie de servir

Ce résultat n'est pas si surprenant pour Johanne Fora--Porthault, présidente de l'association **Fonction Publique du 21ème siècle**, « arrivée par hasard » dans le secteur public : « *La plupart des jeunes actifs aimerait travailler dans des métiers qui ont du sens et c'est un atout indéniable du service public* ». Un constat que partage Laurent Kihl, directeur de l'Ecole nationale des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et président du **RESP** : « *Le service public propose des métiers qui permettent de travailler pour le bien commun, des métiers atypiques, jamais simples et qu'on ne trouve pas forcément ailleurs. Et nos jeunes ont besoin de ça.* » La jeune génération a en effet une appétence forte pour l'intérêt général. La **grande enquête Youthtalks** menée dans 212 pays constate ainsi leur attachement profond aux valeurs qui permettent le « vivre ensemble ». « *Ce que les jeunes cherchent à faire, c'est construire la société de*

demain » renchérit Johanne Fora--Porthault. La multiplicité des métiers, la possibilité de bâtir une carrière sans être enfermé dans le statut, la diversité des profils et missions sont donc autant d'atouts dont dispose le service public pour attirer les jeunes. Seul bémol : la rémunération parfois jugée insatisfaisante.



« La plupart des jeunes actifs aimerait travailler dans des métiers qui ont du sens et c'est un atout indéniable du service public. »

— Johanne Fora--Porthault,
présidente de l'association Fonction Publique du 21ème siècle

Choisir le service public, une marque reconnue

L'attrait des jeunes générations pour le service public est une bonne nouvelle. A condition de pouvoir le transformer en recrutement. Et dans des délais courts car la fonction publique subit le vieillissement démographique : un tiers de ces agents sera en retraite d'ici 2033. C'est pourquoi la DGAFP a investi le sujet depuis plusieurs années autour de quatre axes : promotion de l'accès à la fonction publique, diversification des viviers de recrutement, soutien à l'apprentissage et aux stages, accompagnement à la promotion des métiers. « *On ne peut pas choisir ce que l'on ne connaît pas* », constate Mathilde Icard, Cheffe du service de la synthèse statutaire, du développement des compétences et de la donnée à la DGAFP, « *la plupart des jeunes passe donc à côté de la variété de nos métiers.* » La création de la marque Choisir le service public en 2022 a permis de pallier ce manque de visibilité des missions. Associée à une plateforme en ligne, elle met en valeur les offres d'emploi auprès des jeunes et donne aux employeurs publics l'opportunité de se faire connaître. En complément, le salon Choisir le service public offre la possibilité d'échanges directs avec les organisations. En 2025, il a rassemblé 7000 personnes.



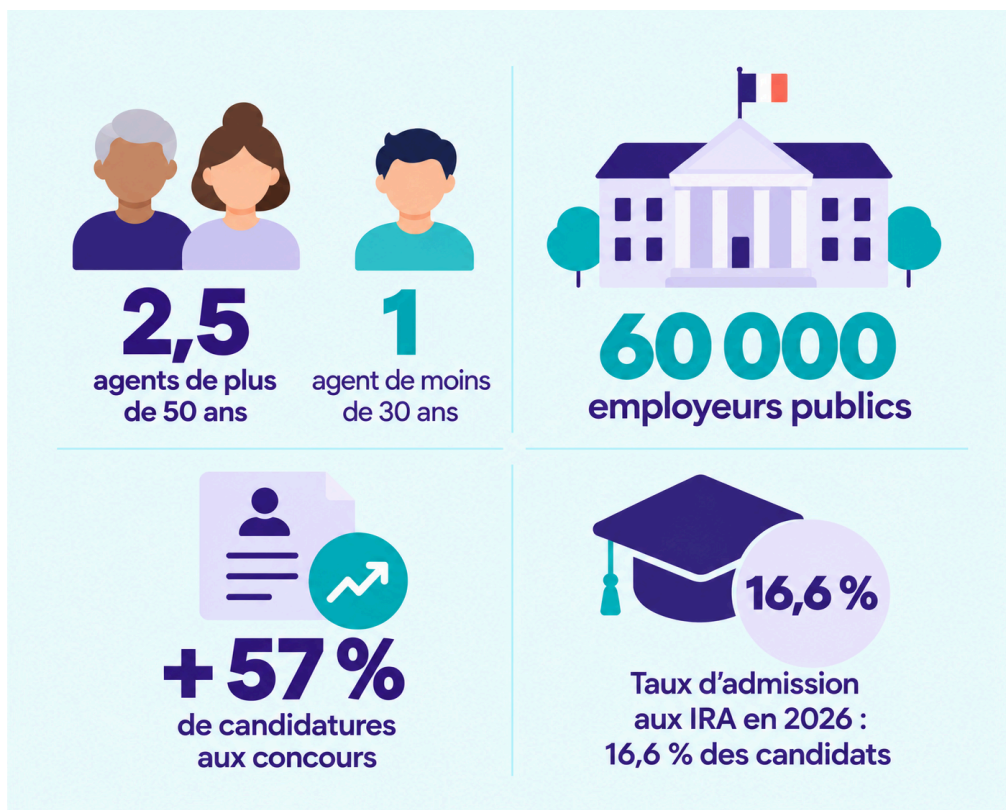
« La plupart des jeunes passe à côté de la variété de nos métiers. »

— Mathilde Icard,
cheffe du service de la synthèse statutaire, du développement des
compétences et de la donnée à la DGAFP

Une mobilisation générale de l'administration publique

Depuis plusieurs années, ce travail visant à faire connaître le service public a été porté par tous les acteurs, grâce à un maillage impliquant notamment ministère de l'Education nationale et ministère de

l'Enseignement supérieur. Il a abouti à la réorganisation des instituts régionaux d'administration (IRA) et des préparations aux concours, a favorisé le soutien aux instituts de préparation à l'administration générale (Ipag) et aux centres de préparation à l'administration générale (Cpag), et facilité le déploiement du dispositif Talents du service public ou celui les Cordées de la réussite. Et les résultats sont là : le nombre de candidats aux concours progresse et de plus en plus de jeunes choisissent de rejoindre un employeur public.



Préparer l'avenir

Pour autant, les efforts se poursuivent car il s'agit désormais d'adapter le service public à ce nouveau vivier « *Nous avons travaillé sur le management intergénérationnel par exemple* », explique Mathilde Icard, « *pour créer les conditions d'un travail commun. Nous travaillons également sur le modèle de management public basé sur les principes du service public, l'agilité des organisations publiques et la qualité du travail. Les enjeux managériaux sont intégrés à toutes les politiques RH, management qui touche les comme les moins jeunes. D'ailleurs la Boussole du Manager est notre publication la plus téléchargée.* » Les questions de l'attractivité, du recrutement, de la fidélisation irriguent ainsi toute la DRH de la fonction publique. On les retrouve dans le projet stratégique DGAFP 2030 ainsi que dans la revue stratégique de la fonction publique, actuellement en cours, qui engage une réflexion « *sur les valeurs et principes de ce secteur bien différent du privé* ». Même démarche du côté du RESP où, précise son Président, « *nos écoles évoluent en permanence pour répondre aux besoins des employeurs en privilégiant les mises en situation professionnelle, afin que les élèves puissent se projeter plus vite dans les structures où ils vont exercer.* » Autant dire que la mobilisation ne s'arrête pas aux jeunes et vise à construire avec eux et pour eux la fonction publique de demain. Preuve est ainsi faite, dicit Laurent Kihl, que « *l'adaptabilité fait partie de l'ADN du service public.* »



« L'adaptabilité fait partie de l'ADN du service public. »

— Laurent Kihl,

directeur de l'Ecole nationale des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP)
et président du RESP

Colloque "Former au service public de demain"

Le Réseau fêtera ses 30 ans cette année et à cette occasion, un colloque sur la thématique « *Former au service public de demain* » est organisé le jeudi 10 décembre après-midi à Paris dans l'amphithéâtre Marceau Long.

Inscription



Vidéo

→ RESP : le teaser anniversaire



L'épargne retraite : un sujet encore lointain pour les jeunes⁽³⁾

En 2020, la moitié des moins de 34 ans déclarait s'attendre à recevoir peu ou pas de retraite. D'où l'intérêt que les jeunes portent aux dispositifs supplémentaires comme le PER. 20% des 25-34 ans le citent comme moyen d'améliorer sa retraite contre 14% pour le reste de la population. Toutefois avec un revenu moyen inférieur à 25000 €, leurs marges de manœuvre sont réduites. Ils doivent souvent arbitrer entre l'investissement immédiat dans un logement, la nécessaire épargne de précaution et la construction d'un revenu différé. D'où un choix majoritaire pour les livrets défiscalisés, pour plus de 91% d'entre eux. Pour autant leur intérêt pour la finance durable et leur préférence pour les usages numériques pourraient les amener à envisager une réallocation de leur épargne sur le temps long. Pour les jeunes fonctionnaires, la question clé est celle du taux de remplacement. Celui-ci a tendance à être inférieur à la moyenne du fait de la non-intégration des primes dans le calcul de la pension.



Les jeunes et la préparation de leur retraite

Préparer sa retraite quand on est jeune ? Un défi entre priorités du quotidien, méconnaissance des solutions et envie de placements responsables : découvrez dans cette émission Préfon.TV les clés pour s'y mettre dès aujourd'hui !

Cette émission propose un éclairage essentiel sur les enjeux de la préparation à la retraite pour les jeunes actifs, avec des conseils pratiques et une analyse fine des attentes et contraintes actuelles.

Avec la participation de :

- **Johanne Fora--Porthault, présidente de l'Association FP21**
- **Olivier Jamot, directeur marketing chez CNP Assurances**
- **Philippe Soubirous, président de Préfon**



Vidéo

→ Préfon.TV, juin 2025



(1) De l'attrait à la réalité : l'accès à la fonction publique six ans après la sortie des études

(2) Ils seront transformés au 1er janvier en Instituts du service public

(3) Analyse Préfon des études parues entre 2023 et 2026 (COR, DREES, INSEE, AMF, DGAFF, Cereq, Cercle de l'Epargne, France Assureurs, Préfon Retraite)



Mentions légales

Editeur

Préfon : Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique, 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris.
Association loi 1901, SIRET 78471834800021.

Tél. : 01 44 13 64 13 – prefon@prefon.fr

Directeur de la publication : Christian Carrega, Directeur Général

Crédits

- Rédaction : Valérie Baudais-Baconnet, Philippe Brousse
- Conception & coordination éditoriales : Regards Events
- Conception, réalisation graphique & technique : Agence Black Meridian



Préfon est la Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique, association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris - N° SIRET 784 718 348 000 21 - L'objet social de l'association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables.
www.prefon.asso.fr